
RAPPORT

Pour sa deuxième édition, l'épreuve d'analyse de textes comparés a fait l'objet d'une refonte dont la teneur était exposée dans la consigne figurant en tête du sujet. Les deux principales modifications étaient les suivantes :

- disparition de la contrainte de décompte des mots : il est désormais inutile de compter le nombre de mots du devoir et de l'indiquer à la fin de la copie. Une contrainte subsiste néanmoins quant au format de l'analyse de textes comparés, qui ne devrait pas excéder la taille d'une copie d'examen, soit un peu plus de trois pages, tout dépassement ne pouvant se justifier que par une qualité exceptionnelle.

- disparition de la «question-pilote» qui figurait au-dessus des textes du dossier documentaire lors de la première édition de l'épreuve : c'est désormais au candidat qu'il revient d'identifier la problématique sous-jacente au dossier, et à laquelle devra répondre son analyse de textes comparés. Il est demandé au candidat de formuler cette problématique dans un titre prenant la forme d'une question et figurant au début de son devoir.

Pour le reste, les fondamentaux de l'épreuve demeurent inchangés : il s'agit toujours de lire un ensemble de textes de natures variées, portant sur un thème de société, en lien notamment avec le monde de l'entreprise et du travail, et de les comparer pour restituer les éléments d'une synthèse rendant compte de l'ensemble du dossier de façon structurée et progressive.

Parmi les motifs de satisfaction relevés par le jury, figure d'abord le respect de la contrainte de format : les devoirs excédant la taille d'une copie d'examen furent très rares, de l'ordre de 2% des candidats.

Les textes ont été bien compris dans l'ensemble. Le dossier ne comportait pas de difficulté majeure, et si la thématique du mécénat culturel était manifestement étrangère à la plupart des candidats, cette méconnaissance du sujet n'a pas été un obstacle à sa compréhension.

Bien sûr, on aurait souhaité plus de finesse dans la restitution des nuances du dossier. Les réserves des auteurs du texte 2 n'ont pas toujours été comprises, de même que l'ironie de Johan Popelard, auteur du texte 3. Les candidats n'ont pas tous perçu la distinction entre mécénat et philanthropie, ou entre mécénat public et mécénat privé. Mais les contresens ont été évités.

La consigne de neutralité a bien été respectée, les candidats s'abstenant à juste titre de prendre position ou d'ajouter des éléments personnels, extérieurs au dossier.

Parmi les défauts relevés par les correcteurs, il faut d'abord dire un mot du sort réservé par les candidats au titre qu'ils étaient censés donner à leur étude. Celui-ci a été purement et simplement oublié dans un nombre non négligeable de copies, qui ont été lourdement pénalisées par cet oubli. Et quand le titre était présent, il était rarement satisfaisant. Rappelons que le titre devait prendre la forme d'une question, et opérer un double cadrage : cadrage thématique (de quoi est-il question dans le dossier ?), et cadrage problématique (quel est le problème sous-jacent au dossier ?). Certains candidats ont proposé un titre témoignant de leur incapacité à identifier correctement le thème du dossier : ** Le capitalisme est-il moral ?* De tels titres, dans lesquels ne figurait même pas la notion de mécénat, discréditaient évidemment leurs auteurs. D'autres ont cru, à tort, pouvoir faire l'économie de la forme interrogative,

et se sont contentés de donner comme titre à leur devoir un groupe nominal (** L'avenir du mécénat*), échouant ainsi à mettre en évidence un problème. Quand la forme interrogative était respectée, la question-titre a souvent été l'occasion pour les candidats de prouver qu'ils ne maîtrisaient pas les règles de l'interrogation directe (inversion sujet-verbe, pronom de rappel, encadrement du t euphonique par des tirets...) Certains titres manquent de cohésion, et présentent en fait deux problèmes, que le candidat n'est pas parvenu à unifier : ** Quel est l'avenir du mécénat, et peut-il nous sauver de la crise ?* Mentionnons encore les titres prenant la forme d'une question qui ne pose pas problème, mais appelle une réponse évidente : ** Le mécénat est-il une source de financement alternative pour la culture ?* A l'inverse, les meilleurs candidats ont su formuler un titre rendant compte de façon simple et efficace du problème à l'œuvre dans le dossier documentaire : *Dans quelle mesure le mécénat d'entreprise sert-il les intérêts de la culture en période de crise ?*

La composition du devoir mérite aussi quelques observations. Nombreux sont les candidats qui se sont contentés de juxtaposer les analyses, échouant à les confronter et à les intégrer à une réflexion structurée et dynamique. Cette juxtaposition de résumés se traduit souvent par une fragmentation du devoir en un nombre excessif de paragraphes, commençant tous par une référence à l'un des documents du dossier, plutôt que par la formulation d'une idée directrice qui pourrait en faire comprendre l'unité. Parfois, à l'inverse, on observe des analyses juxtaposées au sein de très longs paragraphes « fourre-tout », dépourvus de cohérence. Les candidats seraient bien avisés de structurer leur devoir en un nombre raisonnable de paragraphes, faisant apparaître la décomposition du développement en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de plusieurs sous-parties au sein desquelles sont confrontés plusieurs documents du dossier.

Les candidats sont invités à éviter le plan apparent, avec numérotation et titrage des parties, et à privilégier la rédaction intégrale du développement, tout en faisant apparaître clairement le mouvement de leur étude par la formulation soignée des idées directrices figurant au début des parties et des sous-parties.

Plusieurs types de plans étaient possibles, tant qu'ils permettaient de restituer les éléments essentiels du dossier et de confronter efficacement les points de vue qui s'y exprimaient. Le jury n'a pas le fétichisme du chiffre 3, et les plans en deux parties étaient parfaitement admis, à condition qu'ils ne se réduisent pas à un diptyque renvoyant dos à dos deux positions incompatibles et jugées également acceptables ou également irrecevables. Il s'agissait en effet de ménager une progression entre plusieurs idées complémentaires, et non contradictoires. Ainsi, l'opportunité que représente le mécénat pour le financement de la culture pouvait être opposée aux dérives réelles ou supposées du mécénat d'entreprise, sans pour autant que la deuxième partie n'entre en contradiction avec ce qui a été dit dans la première.

La dimension polémique du dossier a souvent été occultée, alors qu'il revient aux candidats de mettre en scène le débat qui anime les auteurs des textes rassemblés dans le dossier, et qui se manifestait assez clairement ici par la juxtaposition de la pétition d'Olivier Tcherniak (texte 1) avec une réponse à cet appel (texte 2) où s'exprimait un certain nombre de réserves et de réticences.

Certains candidats, fort heureusement très rares, se sont appropriés les idées du dossier sans jamais faire explicitement référence aux documents dont elles étaient tirées. Cette erreur disqualifie les candidats qui la commettent, puisqu'on ne saurait produire une « analyse de textes comparés » sans faire une mention explicite des sources documentaires.

Cette mention des documents, lorsqu'elle était présente, était souvent maladroite. Alors que les candidats étaient invités à faire référence à chaque document par une formule synthétique rendant compte de sa nature, certains candidats se sont contentés de mentionner le numéro du document entre parenthèses (* *texte 1*, * *doc. 1*). D'autres, incapables de choisir les éléments pertinents du péritexte, se sont encombrés de longues formules alourdissant considérablement leur devoir (* *la pétition diffusée le 13 juin 2012 sur le site Le Cercle Les Echos. fr par Olivier Tcherniak, Président d'Admical, intitulée «Contre les effets de la crise : sauvons le mécénat!»*). Invitons les candidats à privilégier des formules précises et synthétiques, témoignant de leur compréhension du texte concerné : *la pétition lancée en 2012 par Olivier Tcherniak, président de l'association Admical, pour protester contre un projet de réduction des avantages fiscaux liés au mécénat.*

Quant à la restitution des idées des documents, il faut rappeler que l'analyse de textes comparés est notamment un exercice de reformulation, et qu'on ne saurait se contenter, comme l'ont fait trop de candidats, de citer les phrases-clés de chaque texte, avec ou sans guillemets. Ces montages de citations, avouées ou déguisées, ont été perçus comme l'aveu d'une incapacité à comprendre le sens des textes et à en rendre compte dans un discours personnel.

De nombreuses copies sont restées inachevées. La gestion du temps est un enjeu crucial pour la réussite de cette épreuve, et nous ne saurions trop recommander aux candidats de limiter le temps consacré à la lecture et à l'analyse des documents, pour réserver un temps suffisant à la composition et à la rédaction de leur synthèse.

Lorsque la copie était dotée d'une conclusion, celle-ci s'achevait souvent par une « ouverture » très maladroite. Rappelons que « l'ouverture » est tout à fait superflue, et que la conclusion est essentiellement un bilan, formulant une réponse synthétique à la question formulée dans le titre et explicitée dans l'introduction.

Il faut enfin dire un mot du niveau d'expression observé dans les copies, pour inciter les candidats à apporter plus d'attention et de soin à leur rédaction. Plus de la moitié des candidats ont été pénalisés, parfois lourdement, à cause des fautes de langue qui se multipliaient dans leur devoir. Les copies, bien souvent, ne sont pas relues, ce qui se traduit par une accumulation de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, extrêmement préjudiciable aux candidats. Pour n'en citer qu'un exemple, on regrette que le mot « mécénat » et ses dérivés, si souvent répétés dans le dossier – et par conséquent dans la synthèse ! – aient fait l'objet de tant de fautes d'orthographe.

Les candidats ne doivent pas oublier que la réussite est aussi affaire de présentation et d'écriture : les copies brouillonnes, mal écrites, raturées, partent avec un handicap qu'il est parfois difficile de rattraper.